

# Testez vos connaissances

- Chacun peut utiliser un DAE depuis 2007 : V/F
- Le taux de survie a doublé en 10 ans : V/F
- Les secours arrivent au bout de 10 minutes : V/F
- L'implantation d'un DAE est obligatoire pour les mairies depuis le 28/6/2018 : V/F
- Tous les DAE sont géolocalisés : V/F
- On doit masser à 120/min : V/F
- En cas d'utilisation du DAE de votre commune, le SMUR change les électrodes : V/F
- Lorsque le DAE a détecté un problème lors de son autotest, la lumière verte clignote en rouge : V/F
- Le clignotement continu des voyants rouge du boîtier signifie une difficulté de chauffage à cause du froid : V/F
- Le kit de secours du DAE doit contenir : 1 paire de ciseaux, des pansements, des bandes et du produit désinfectant : V/F

- La paire d'électrodes ci-dessous peut être encore utilisée



- Si témoin pratique la RCP et utilise un défibrillateur + arrivée rapide des secours : **survie de 5 - 9% - 36%**

Journée mondiale de l'arrêt cardiaque - 16 octobre 2018  
Rencontre des Correspondants DÉFIDÉO à Anould

# **Etat des DAE en France et évolution de la législation**

Docteur Jean-Louis BOURDON, cardiologue  
Club Cœur et Santé de Saint-Dié

# Evolution de la législation

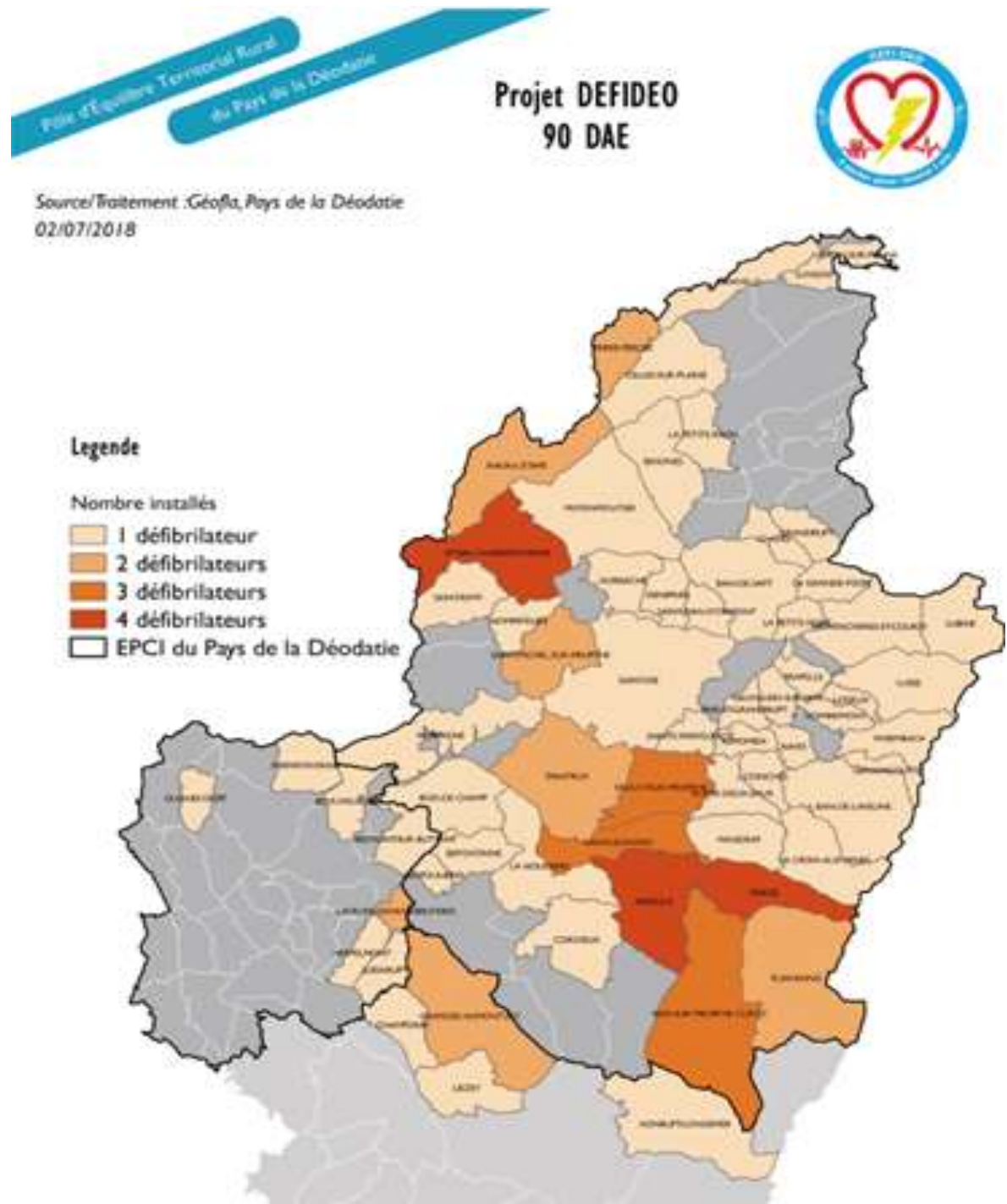
# Décret du 4 mai 2007

- *Art. R. 6311-15. – Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe*
- Lancement de DÉFIDÉO
- Premiers DAE en 2010
- 93 DAE en 2018

## Le projet Défidéo

Lancé en 2007 par le Club Cœur et Santé de Saint-Dié à la suite du décret du 4 mai. Porté depuis 2008 par le Pays de la Déodatie, il a permis, grâce à des mécénats, et notamment celui de la Fondation CNP Assurance, d'implanter 90 DAE (3 autres l'ont été hors projet Défidéo)

**93 DAE en  
accès public  
24/24  
en Déodatie**



# Journal Officiel de l'Union Européenne

## du 5 mai 2017

- *« Les dispositifs actifs thérapeutiques ayant une fonction de diagnostic intégrée ou incorporée qui détermine largement la prise en charge du patient par le dispositif, tels que les systèmes en circuit fermé ou les défibrillateurs automatisés externes, relèvent de la classe III. ».*
- Classe III = dispositifs médicaux tels que les pacemakers ou défibrillateurs implantables...
- Cette nouvelle réglementation sera applicable le 5 mai 2020
- 5 ans pour mettre aux normes les anciennes gammes de défibrillateurs.

## Arrêté du 03/03/2003

### article R.5212-25 du Code de la santé publique

- Réglemente la maintenance des dispositifs médicaux de classe III
- En cas de non respect des consignes du fabricant, la responsabilité de l'exploitant pourrait être engagée si un incident était imputable à un défaut de maintenance.



# Arrêté du 30 juin 2017 (JO du 16 septembre 2017)

- Redéfinit le contenu de formation aux gestes qui sauvent :
  - 1° Assurer la sécurité de soi-même, de la victime ou de toute autre personne et de transmettre au service de secours d'urgence, les informations nécessaires à son intervention ;
  - 2° Réagir face à une hémorragie externe et installer la victime dans une position d'attente adaptée ;
  - 3° Réagir face à une victime en arrêt cardiaque et utiliser un défibrillateur automatisé externe.
- Précise les acteurs formateurs
- Objectif : former 80 % de la population dans les cinq ans

# Proposition de loi le 21 février 2018

- Par le député Bernard Brochand.
- Elle vise à « *la prévention de la mort subite et à la création d'une **journée nationale de lutte contre la mort subite*** »
- Un cours sur les premiers gestes de secours aux élèves du primaire et du secondaire.
- Une formation annuelle et obligatoire est insérée au programme scolaire.
- Cette formation ne peut être assurée que par des organismes habilités ou des associations agréées
- Le contenu de cette formation, incluant l'utilisation d'un défibrillateur externe est défini par décret
- Le code du service national est complété par « une formation à la reconnaissance des signes d'alerte de la mort subite et à l'apprentissage des gestes qui sauvent est enseignée »
- Le Médecin traitant prescrit systématiquement un électrocardiogramme et un test à l'effort à toute personne souhaitant pratiquer une activité sportive nécessitant un certificat médical
- Les entreprises de plus de 50 salariés, les pôles commerciaux, les immeubles à usage collectif privés ou publics à partir de 25 appartements, les stades et les enceintes sportives, les salles de spectacles, les cinémas et les musées sont tenus d'installer un défibrillateur cardiaque dans leurs locaux.

# Loi n° 2018-527 du 28 juin 2018

- On attends les décrets d'application
- Types et catégories d'établissement recevant du public qui sont tenus de s'équiper d'un DAE visible et facile d'accès
- Obligation de maintenance des DAE et accessoires par les propriétaires
- Base de données nationale relative aux lieux d'implantation et à l'accessibilité des DAE (ARLoD?) avec une géolocalisation fiable.
- Un arrêté fixera les informations devant être fournies par les exploitants ainsi que les modalités de leur transmission

# Tous les collégiens formés en 2022 ?

- 24 septembre : annonce d'un plan de formation de tous les élèves de troisième aux gestes de premiers
- Objectif : former 80 % de la population aux premiers

**Etat des lieux**

# L'arrêt cardiaque

- 72 % des arrêts au domicile.
- Réanimation est entreprise par un témoin dans 45 %.
- Secours arrivent au bout de 9,3 minutes.
- Taux de survie doublé entre 2005-2008 et 2014-2015.
- DAE utilisé par les témoins dans 9,8 % des cas.
- Pas de DAE apporté par les témoins : survie à 30 jours de 5,2 %.
- Si DAE présent, qu'il soit utilisé ou non, taux de 13,5 %.
- Si réanimation cardiaque et choc délivré : taux de survie de 36,1 % et pas ou très peu de séquelles.

# Les DAE

- 150 à 180 000 en France, pas tous accessibles au public.
- 30 % ne seraient pas fonctionnels !
- Pour éviter les problèmes de dysfonctionnement des DAE, DÉFIDÉO a mis en place une procédure de surveillance par des référents désignés par les communes.
- Renouvellement périodique des électrodes et des batteries est assuré par le Pays de la Déodatie
- En cas d'utilisation, électrodes sont immédiatement remplacées par le SMUR de Saint-Dié, ou si ce n'est pas ce dernier qui est intervenu, par le Centre Hospitalier de Saint-Dié (référente : Nathalie Vinot, ingénieur biomédical).

# 1 vie, 3 gestes



Devant une personne en arrêt cardiaque

le pire c'est de ne rien faire.

Le seul « risque »

c'est de sauver une vie.



# Formation publique le 22 novembre

Apprenez les gestes qui sauvent

ARRÊT  
CARDIAQUE



APPELER



MASSER



DÉFIBRILLER



1 VIE =  
3 GESTES

**Jeudi 22 novembre 2018**

de 19 h à 20 h 30

**Espace François Mitterrand**

Rue du 11 Novembre - 88100 Saint-Dié-des-Vosges

**Formation gratuite**

Nombre de places limité

Inscription obligatoire :

[coeursante.deodatie.fr](http://coeursante.deodatie.fr)

ou 03 29 55 20 61

# Testez vos connaissances

- Chacun peut utiliser un DAE depuis 2007 : **V**
- Le taux de survie a doublé en 10 ans : **V**
- Les secours arrivent au bout de 10 minutes : **V**
- L'implantation d'un DAE est obligatoire pour les mairies depuis le 28/6/2018 : **F**
- Tous les DAE sont géolocalisés : **V/F**
- On doit masser à 120/min : **V (100 à 120)**
- En cas d'utilisation du DAE de votre commune, le SMUR change les électrodes : **V (pour les communes qui dépendent du SMUR de Saint-Dié, pour les autres, contacter l'hôpital de Saint-Dié)**
- Lorsque le DAE a détecté un problème lors de son autotest, la lumière verte clignote en rouge : **F (le voyant vert ne clignote plus)**
- Le clignotement continu des voyants rouge du boîtier signifie une difficulté de chauffage à cause du froid : **V**
- Le kit de secours du DAE doit contenir : 1 paire de ciseaux, des pansements, des bandes et du produit désinfectant : **F (pas de bande, ni de désinfectant)**

- La paire d'électrodes ci-dessous peut être encore utilisée



- Si témoin pratique la RCP et utilise un défibrillateur + arrivée rapide des secours : **survie de 5 - 9% - 36%**